



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 794

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3^e jour du mois d'août 2020, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 794 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 713, relatif à la prévention incendie ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel le 4 août 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier